

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
07 JUIN 2022 à 20 heures 30

Convocation du 31 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame MÉTAYER Sophie, Maire.

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER, Anne PAILLOCHER, Sonia RONDEAU.

Messieurs : François CORDIER, Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, François MARTON, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT.

Etaient excusés : Monsieur José POLART donne pouvoir à Madame Denise DARTEIL, Madame Aurélie GIRARDEAU donne pouvoir à Monsieur Marc MARTIN.

Etaient absents : Messieurs Jean-Paul JUSTEAU, Frédéric MOREAUX

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien NEAU.

Arrivée de Madame Marie-Annick DURAND-OGEREAU à 20 heures 38 minutes.

Arrivée de Monsieur Michaël LOUVET à 20 heures 42 minutes.

**Installation de Madame GUIBERT Noëlle comme adjointe.**

Madame GUIBERT Noëlle sera déléguée à l'activité économique et développement du territoire.  
Madame COURTOIS Françoise sera déléguée à la culture et à l'animation.

**Délibération versement par l'ASVR d'une subvention suite acquisition de 4 paires ballons pour le stade**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la mairie de Tuffalun a fait l'acquisition, en investissements, le 30 décembre 2021 auprès de la société NERUAL de Cossé-le-Vivien 53230, de 4 paires ballons pour le terrain de football, commune déléguée d'Ambillou-Château, pour un montant de 6 194.00 € H.T. soit 7 432.80 € TTC.

Monsieur Marc MARTIN étant concerné par ce dossier quitte la séance.

L'ASVR (Association Sportive des Villages Réunis), Ambillou-Château, 49700 Tuffalun souhaite participer à hauteur de 6 194.00 € pour cet achat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour, accepte la participation financière de l'ASVR, pour un montant de 6 194.00 € et charge Madame le Maire d'accomplir les formalités administratives et comptables nécessaires.

**Délibération achat 3 bons cadeaux pour les lauréats du concours des illuminations de Noël 2021**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un concours des illuminations de Noël 2021 a été organisé par la commune de Tuffalun.

3 lauréats ont été récompensés par un bon d'achat de 30 € chacun à valoir à la Quincaillerie Douessine de Doué-La-Fontaine.

Pour permettre le règlement de la facture des bons d'achat pour un montant total de 90.00 €, à la Quincaillerie Douessine, le conseil municipal doit émettre son avis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 3 abstentions, émet un avis favorable au règlement de la somme de 90,00 € auprès de la Quincaillerie Douessine pour les 3 bons d'achat.

### **Délibération nouveaux référents pour les Villages de Charme**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur GUINHUT Henri ne souhaite pas poursuivre (mail du 19 mai 2022) en tant que représentant de la commune de Louerre, commune déléguée de Tuffalun auprès de l'Association des Villages de Charme.

Un ou des référent(s) sont à nommer.

Madame Nathalie GOHLKE

Monsieur François MARTON

Se proposent.

Après délibération, le conseil municipal, par 20 voix pour, valide les référents Madame Nathalie GOHLKE et Monsieur François MARTON afin de représenter la commune de Louerre, commune déléguée de Tuffalun auprès de l'Association des Villages de Charme.

### **Délibération SIEMML, travaux programme 2022**

Programme travaux effacement 2022, Route d'Angers, Route de la Grézille. Rue de Bourdiganne, Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture du courrier du SIEMML en date du 5 mai 2022 concernant les travaux d'effacement de réseaux 2022, pour les secteurs :

n° opération	Commune déléguée	Sites	Montant total travaux BT+EP"+terrassament net taxe	Montant total participation commune	Montant génie civil Télécom TTC
003.21.03	Ambillou-Château	Route d'Angers	159 260.00 €	63 704.00 €	58 440.00 €
003.21.04	Ambillou-Château	Route de la Grézille	114 550.00 €	45 820.00 €	39 840.00 €
003.21.05	Ambillou-Château	Rue de Bourdiganne	92 060.00 €	36 824.00 €	26 040.00 €

Le SIEMML demande au conseil municipal de se prononcer sur l'intention de réaliser les travaux présentés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, émet un avis favorable au programme de travaux effacement de réseaux présenté ci-dessus.

Rue de Bourdigane, Route de Doué à Ambillou-Château

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML, arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 01 février 2022 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux, effacement des réseaux aérien,

Article 1

La commune de Tuffalun par délibération du conseil municipal en date du 07 juin 2022, par 20 voix accepte de verser une participation financière pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Participation sur travaux H.T. (effacement DP, éclairage public) :

Montant total des travaux : 130 610.78 €

Montant participation de la commune de Tuffalun : 20 % soit 26 122.15 €

Participation sur travaux TTC (effacement génie civil Télécom) :

Montant total des travaux : 44 928.33 €

Montant participation de la commune de Tuffalun : 100 % soit 44 928.33 € (frais de dossier compris)

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

## Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Article 3

Le Maire de la commune de Tuffalun,

Le Comptable de la commune de Tuffalun,

Le Président du SIEMML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### Renforcement poste P12 Breillons à Ambillou-Château, versement fonds de concours

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

## Article 1

La commune de Tuffalun par délibération du conseil municipal en date du 07 juin 2022, par 20 voix pour, décide de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEMML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Effacement du réseau de l'éclairage public :

Montant de la dépense : 44 728.43 € HT

Taux fonds de concours : 50 %

Montant du fond de concours à verser au SIEMML : 22 364.22 €

Reconstruction Poste P12 Breillons

Montant de la dépense : 41 663.80 € HT

Taux du fond de concours : 20 %

Montant du fond de concours à verser au SIEMML : 8 332.76 €

Soit montant total général du fonds de concours à verser pour la somme de 30 696.98 € HT

Participation sur travaux TTC (effacement génie civil Télécom) :

Montant total des travaux : 26 220.29 €

Montant participation de la commune de Tuffalun : 100 % soit 26 220.29 € (frais de dossier compris)

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML.

## Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## Article 3

Le Maire de la commune de Tuffalun,

Le Comptable de la commune de Tuffalun,

Le Président du SIEMML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### Délibération avenant convention campagne de fauchage et broyage voies et chemins communaux

Madame le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 30 mars 2022, Monsieur BEAUMONT Frédéric de l'entreprise E.T.A. BEAUMONT de Louerre demande une révision des tarifs de prestations de fauchage et broyage des voies et chemins communaux suite à la hausse des prix des carburants, (convention de prestations signée le 30 janvier 2020 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022).

Une différence en plus-value serait facturée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 pour un montant de 1 337.32 €.

Une révision du tarif serait refaite à chaque trimestre 2022 selon l'évolution à la baisse ou à la hausse du carburant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour, émet un avis favorable à la plus-value d'un montant de 1 337.32 € pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et un avis favorable à la révision du tarif qui serait refaite à chaque trimestre 2022 selon l'évolution à la baisse ou à la hausse du carburant.

### **Délibération Validation du rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999, En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le rapport d'activités 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Tuffalun, en sa séance publique de ce jour, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour, 8 abstentions, émet un avis favorable au rapport d'activités de l'année 2021 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire avec observation(s) : volet agriculture qui pourrait être plus développé.

### **Délibération pour demande subvention sportive**

#### **Parcours santé famille en accès libre**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait possible de demander une subvention auprès de l'Agglomération Saumur Val de Loire concernant le projet :

Parcours santé famille en accès libre :

Aménagement d'espaces naturels sur le territoire de Tuffalun pour les familles ce qui permettrait d'avoir un parcours de santé en libre-service.

Fait de bois, ces parcours pourraient séduire ceux qui souhaitent conserver l'espace naturel dans lequel ils vivent. Ainsi, il est fréquent de retrouver un parcours évolutif dans l'espace naturel.

Les modules disponibles pourraient s'adapter à différents niveaux et pourraient donc même être accessible aux enfants. Ce serait un bon moyen de faire du sport à moindre coût.

Les parcours se décomposeraient de panneaux qui indiqueraient l'exercice à faire « courir », « marcher », « sauter », etc....

Les enfants pourraient travailler leur agilité ainsi que l'équilibre. Ce parcours pourrait contribuer donc au développement moteur des plus jeunes et des familles.

Coût prévisionnel :

Matériel du parcours santé : 6 500.00 €

Matériel divers : (béton, visserie, etc...) : 1 500.00 €

Main d'œuvre agents techniques : 1 500.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 1 abstention, émet un avis favorable à la création d'un parcours santé famille en accès libre sur le territoire de Tuffalun, sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et valide le montant prévisionnel des travaux.

#### **Parcours santé famille et jeux pour les adolescents**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il serait possible de demander une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire concernant le projet :

- Parcours santé famille et jeux pour les adolescents :

Activités sportives pour les familles qui seraient aménagées sur le territoire de Tuffalun.

Un parcours sportif et des jeux d'activités pour les familles et les nouvelles implantations créeraient des liens et des complémentarités entre les activités existantes déjà.

Coût prévisionnel :

Matériel d'activité : 11 000.00 €

Matériel divers : (béton, visserie, etc...) : 2 000.00 €

Main d'œuvre agents techniques : 2 000.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 1 abstention émet un avis favorable à la création d'un parcours santé famille et jeux pour les adolescents sur le territoire de Tuffalun, sollicite ou non une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire et valide ou non le montant prévisionnel des travaux.

#### **Délibération convention scolaire - REPORTE**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention n° 2022.03.59 reçue de Monsieur le Maire de Doué-en-Anjou relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre la commune de Doué-en-Anjou et les communes de résidence des enfants scolarisés à Doué-en-Anjou pour l'année scolaire 2021/2022.

Le coût d'un élève en 2021 en classe de maternelle est de 1 323.44 €

Le coût d'un élève en 2021 en classe élémentaire est de 358.28 €

Il est demandé la mairie de Tuffalun une participation financière de 1 681.72 € pour deux élèves (1 en maternelle et 1 en élémentaire) de Tuffalun scolarisés à Doué-en-Anjou.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par        voix pour,        voix contre,        abstention, émet un avis favorable ou défavorable à la participation financière demandée par la mairie de Doué-en-Anjou d'un montant total de 1 681.72 € et charge ou non Madame le Maire de Tuffalun de signer la convention.

#### **Délibération validation des lieux pour installation des tables de pique-nique sur Tuffalun**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la validation des lieux d'installations des tables de pique-nique sur Tuffalun, suite à de nouveaux achats.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

. au plan d'eau de la Dronière à Louerre : trois tables déjà installées seront à déplacer à l'ombre des arbres,

. place du Vivier à Ambillou-Château : une table à installer,

. au bassin d'orage, angle route de Doué et rue des Charmes à Ambillou-Château, une table à installer,

. au lavoir de Noyant-la-Plaine : une table à installer.

A revoir : le positionnement des bancs dans le jardin de public de Louerre.

#### **Informations et questions diverses**

. Réflexion sur l'extinction des lumières sur tout le territoire de Tuffalun du 15 juin au 15 août de chaque année.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

. Boulangerie.

Accompagnement et suivi mis en place par la mairie de Tuffalun avec la commission « économique ».

. Commissions : réflexion si des conseillers municipaux souhaitent changer de commissions.

. Planning des élections législatives les 12 juin et 19 juin.

. Anjou Cœur de Village : consultation possible des documents/esquisses du projet.

. Le projet Place du Vivier à Ambillou-Château sera abordé à la prochaine réunion de la commission « environnement ».